

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de la Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT

CANTON

COMMUNE de

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 194

OBJET :

L'an mil neuf cent le du mois d le Conseil Municipal de s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. en session ordinaire extraordinaire d'après convocations faites le 194

NOMBRE de conseillers municipaux ayant pris part au vote :

Etaient présents : MM. ...

DATE de l'affichage, à la porte de la mairie, du compte rendu de la séance :

Absents : MM. ...

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. ... ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

87.090 francs

Paul



ROYAN

Fait et délibéré à \_\_\_\_\_  
les jour, mois et an susdits.      Les membres présents

Ont signé au registre : MM. \_\_\_\_\_

N'ont pas signé : MM. \_\_\_\_\_

Si le vote a eu lieu au  
crutin public, établir à  
la suite la désignation de  
leur vote (Art. 51 de la loi  
du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite  
la cause qui les a empêchés  
de signer (Art. 57 de la loi  
municipale).



Pour extrait conforme :  
Le Maire \_\_\_\_\_

MARCHÉ LE SUE & GRE

ENTRE :

Monsieur Charles MCAZONI, Maire de Royan, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 9 Septembre 1946

ET

Monsieur JEU, Entrepreneur de monuments Funéraires à ROYAN

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT:

Monsieur JEU s'engage à réparer le monument aux Morts démolé et effondré par le bombardement du 9 Janvier 1945.

Le travail comporte la remise en place des divers éléments constituant le monument, la retaille des inscriptions, la remise en état de la lunette supportant le grille, le tout conformément au devis qu'il a émis.

Monsieur JEU recevra pour le prix de ce travail la somme

APPROUVÉE de QUATRE VINGT DEUX MILLE QUATRE VINGT DIX FRANCS.

La Rochelle, le 29 NOV 1946

Ce marché ne donne lieu à aucun cautionnement.

Pour le PRÉFET,  
Le Chef de Division Délégué,

ROYAN, le 29 Septembre 1946

1<sup>er</sup> ENTREPRENEUR MR,

LE MAIRE,



*Charles Mcazoni*



*[Signature]*

*Maire Royan*